

LE BLOG DE
POUR DOMPIERRE
www.pourdompierre.com

- Pour retrouver les articles de la Lettre et avoir la possibilité de réagir...
- Pour suivre et commenter l'actualité Dompierroise...
- Pour recevoir nos informations ou être prévenu des nouveaux articles...
- Pour alerter l'équipe « Pour Dompierre »...
- Pour mieux nous connaître...

A partir du 1^{er} décembre

MESSAGERIE
pourdompierre@wanadoo.fr

DANS CE NUMERO

- Prémption sur Art'Solo : notre analyse de l'arrêté municipal
- Sandra LE BERCHE rejoint « Pour Dompierre »
- Les besoins pour la jeunesse et les familles
- RD37 vers La Roche : La sécurité en question
- A quand la TV locale à Dompierre ?
- L'annulation du POS confirmée en appel
- Silence sur le PLU
- Le gaz : l'occasion manquée pour les Joueries, la Créancière et la Berthelière
- Et nos brèves en bas des pages intérieures...

La municipalité ferme le restaurant « Art Solo »

Une décision dommageable et pour le moins surprenante

« Je ne sais pas... Je n'ai jamais vu ça... ». C'est la première réponse embarrassée d'un ami, spécialisé dans les questions économiques et commerciales, dont j'ai sollicité l'avis, après que j'ai été informé, cet été, par le vendeur et « l'ex-futur acquéreur » d'Art Solo de l'intention de Mme Le Maire d'empêcher cette reprise. « C'est du développement économique à l'envers », a-t-il fini par diagnostiquer. Cette intention a été confirmée par l'arrêté pris par Mme Le Maire le 19 septembre 2006. Le restaurant Art Solo vit donc ses dernières heures. Cherchez l'erreur : Un bar restaurant, viable, avec une clientèle, se voit condamné... par un projet de « redynamisation commerciale » du centre bourg. Cet été, je conclusais l'éditorial de notre Lettre n° 16 par un « appel à l'écoute et à la concertation » pour la suite du projet sur la place de la Résistance. Reconnaissons qu'il n'a pas été entendu, et rappelons les faits.

Jean-Pierre et Huguette Roger exploitent ce restaurant « historique » de Dompierre depuis 8 ans. Historique, car beaucoup, surtout les plus anciens, se souviennent des mariages nombreux qui avaient lieu ici, dans la salle située à l'arrière du restaurant. Au printemps dernier, pour des raisons de santé, Jean-Pierre et Huguette se sont décidés à mettre en vente leur restaurant. Avec un succès qui les a eux-mêmes surpris : une reprise a été quasiment immédiatement négociée avec un couple de parisiens, M. et Mme Rémy, qui sont depuis 14 ans des amoureux fidèles de la Vendée. Dès le compromis de vente signé, Mme Le Maire a personnellement téléphoné aux repreneurs, leur proposant de renoncer à cet achat... pour s'installer sur la place de la Résistance, dans le cadre du projet commercial de la municipalité. Ils ont examiné cette proposition, et ils ont estimé qu'elle était moins intéressante que celle pour laquelle ils venaient d'obtenir l'accord des organismes bancaires, dont on sait pourtant la prudence.

L'affaire pouvait en rester là. D'ailleurs, le 20 juillet, le conseil municipal a voté la construction des bâtiments sur la place, dont un « bar tabac presse brasserie », réalisé aux frais de la commune en l'absence d'un entrepreneur candidat, la brasserie devant être limitée à « de la restauration rapide », compte tenu, selon les mots-mêmes employés en conseil, « de l'existence

d'Art Solo ». Puis en un mois, la situation a évolué, puisque l'après-midi même de la rentrée des classes à Dompierre, M. et Mme Rémy, dont les enfants étaient inscrits à l'école « Pierre Menanteau », ont été informés de la décision de Mme Le Maire de préempter sur la vente du restaurant, avec pour conséquence d'empêcher la reprise, et les obligeant à renoncer à leur projet. L'arrêté a été pris le 19 septembre, engageant 200 000 euros des finances communales, et ouvrant un délai de recours de 2 mois.

C'est une mauvaise décision. La première raison est que le développement économique ne se fait pas sans, ni a fortiori contre, les commerçants. Le rôle du Maire est de positionner les grandes orientations, de penser la commune dans sa totalité, et d'envisager les projets, comme celui de la place, dans leur globalité. Ce n'est pas de décider de façon autoritaire à la place des commerçants, mais bien plutôt de les écouter et de créer les conditions pour les attirer, les entraîner, les convaincre. Dans ce que nous savons de ce dossier, tout montre qu'il n'y a eu aucune approche de négociation et de concertation avec les intéressés.

La seconde raison tient à l'improvisation de cette décision. L'absence d'une réflexion suffisante oblige à naviguer à vue. Où est la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement du centre bourg ? Cette prémption arrive « comme un cheveu sur la soupe », et les arguments qui sont mis en avant dans l'arrêté du Maire ne sont pas convaincants, nous y revenons en page 2 de cette lettre. Alors que les conditions de la réussite pouvaient être réunies, quel gâchis ! C'est vraiment regrettable, car les questions d'aménagement de la commune sont des questions qui doivent rassembler et être partagées. Chez un très grand nombre de Dompierrois, l'incompréhension est flagrante.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe GABORIAU



Par Philippe GABORIAU
animateur de l'équipe

LE BLOG DE
POUR DOMPIERRE
www.pourdompierre.com

• Pour retrouver les articles de la Lettre et avoir la possibilité de réagir... • Pour suivre et commenter l'actualité Dompierroise... • Pour recevoir nos informations ou être prévenu des nouveaux articles... • Pour alerter l'équipe « Pour Dompierre »... • Pour mieux nous connaître...

L'arrêté de préemption sur la vente d'Art Solo : les arguments ne sont pas convaincants

Quand une commune préempte sur la vente d'un commerce, c'est généralement pour le sauver. Il est heureusement beaucoup plus rare que ce soit pour le fermer. Dans le cas où cela arrive, il faut que ce soit une impérieuse nécessité.

Après examen de l'arrêté municipal, cela ne nous semble pas être le cas. Si l'on s'en tient aux termes de l'arrêté de Mme Le Maire, il y a deux seuls objectifs qui expliquent la décision : régler un « problème sérieux de sécurité » à l'entrée de la rue du Vieux Bourg, et regrouper des logements sociaux à cet emplacement... réputé peu sûr. Il faut évidemment améliorer la sécurité, à ce carrefour comme en de nombreux points de la commune, mais il faut aussi préserver les commerces. C'est à la commune d'apporter des solutions qui ne pénalisent personne. Pourquoi n'avait-il jamais été question de ce « problème de sécurité » posé par le restaurant jusqu'alors ?

Pour ce qui est des logements locatifs, bien sûr qu'il faut en construire, la commune a du retard. Mais qu'est-ce qui oblige à les construire ici, surtout à ce prix (aux 200 000 euros de l'acquisition, s'ajouteront les frais de démolition) ? Et pourquoi n'en avait-il jamais été question jusqu'à présent ? N'est-il pas temps d'arrêter de démolir les constructions anciennes de la commune ? Qu'est-ce que le restaurant a réellement à gagner à être sur la place ? 140 m² sur la place (c'est ce que la municipalité a prévu), c'est moitié moins que la surface actuellement exploitée par le restaurant Art Solo, sans parler de la salle de 130 m² à l'arrière et de l'appartement de 160 m² à l'étage. Et pourquoi la

Sandra LE BERCHE rejoint « Pour Dompierre »

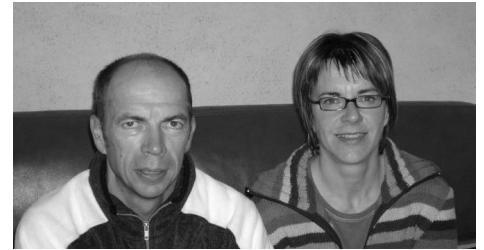
« Pour moi, il est naturel de m'engager »

Sandra LE BERCHE et son mari Jean-Michel se sont installés avec leurs enfants à Dompierre, lotissement des Sillons, en 2001. « Jeunes Dompierrois », ils connaissent cependant bien la commune et « s'y sentent bien ». Sandra, née à Saint-André d'Ornay, a vécu les créations simultanées des clubs de hand de Saint André et de Dompierre. Jean-Michel est responsable de rayon à Carrefour depuis 25 ans. Sandra a décidé de s'engager avec l'équipe « Pour Dompierre ». Ils en expliquent les raisons.

« Sandra voulait franchir le pas depuis longtemps », nous confie Jean-Michel. « Au fur et à mesure de la parution de vos lettres d'information, il apparaissait évident que vous aviez l'ouverture d'esprit et l'envie de changer certaines choses, de manière constructive pour notre commune. Et avec les citoyens, de surcroît ! Ce à quoi nous ne sommes pas habitués du tout avec l'actuelle municipalité. Mme Le Maire nous a accordé un rendez-vous. Nous avons eu l'impression qu'elle n'écoutait pas du tout nos points de vue, nos besoins. Un « mur » en quelque sorte ».

Et puis à son tour, Sandra nous confie : « Au cours d'un repas, nous avons rencontré un membre de l'équipe, qui a su écouter mon envie et compris que je voulais aider à construire un projet concret pour Dompierre et ses habitants. Le pas était franchi. L'équipe m'a accueillie, et le travail concret qu'elle effectue a été l'occasion pour moi de me mettre rapidement dans le bain et de rencontrer des gens qui

« Il faut se tourner vers les gens, comme vous le faites, et les écouter »



avaient des préoccupations légitimes, auxquelles la Municipalité ne répond pas suffisamment : les aménagements des lotissements, les aires de jeux inexistantes, la sécurité aléatoire autour des écoles ».

« En somme, des priorités d'habitants qui ne sont pas celles du conseil municipal », glisse Jean-Michel, pour qui la nouvelle mairie avec son coût très élevé et son aspect extérieur tranchant avec l'aspect du bourg passe mal. « A Dompierre, la population est dynamique, mais elle semble curieusement freinée dans les actions qu'elle veut entreprendre. Comment l'expliquer, si ce n'est par une sorte de crainte ? » s'interroge-t-il. « Il faut se tourner vers ces gens comme vous le faites, les écouter et porter ensemble leurs projets. Sandra confirme : « c'est comme cela que nous travaillons. Il ne se passe pas un jour sans que nous entendions des encouragements ». « Cela renforce les engagements que nous avons pris », conclut-elle.

• Mme Le Maire ne souhaite pas recevoir l'équipe « Pour Dompierre » : La proposition d'une rencontre, faite par Philippe GABORIAU à Mme Le Maire, a finalement reçu une réponse négative le 17 juillet : « Malgré une réponse tardive à votre courrier du 27 avril, je tiens à vous informer que je n'envisage pas une rencontre avec votre équipe (...) Vous avez vos idées, nous avons les nôtres, c'est ça la démocratie », nous a écrit Mme Le Maire. La démocratie, est-ce que ça n'est pas aussi échanger ses arguments quand on n'est pas d'accord ? • Un élu se félicite du coût élevé de la réfection de la toiture de la salle de sport : Le 17 octobre 2006, le conseil municipal a voté le projet de réfection de la toiture et des bardages de la salle omnisports. Le coût TTC, tous frais de dossier inclus, devrait dépasser les 400 000 euros. Un montant élevé, mais dont s'est félicité l'adjoint responsable du dossier : « C'est beaucoup plus que ce que l'on nous avait dit il y a quelque temps ». Sans doute voulait-il parler de l'estimation faite par « Pour Dompierre » (et transmise à la Mairie), devis d'une entreprise à l'appui, pour le remplacement de la toiture et du bardage de cette salle, début 2003. En effet, notre estimation était de 1 016 000 francs TTC (soit 154 888 euros). Rappelons que cette rénovation est demandée par les associations depuis longtemps, et que la réalisation d'une nouvelle salle de sport a été promise par la municipalité avant la fin du

commune a-t-elle déjà acquis, le 20 juin 2006, la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie de l'ancien bar « Le Mi-Temps » pour 8000 euros ? Est-ce à dire qu'en juin, la commune n'avait aucunement envisagé cette acquisition d'Art Solo, pourtant en vente depuis le mois d'avril ? La décision municipale pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Quoi qu'il en soit, on ne peut se satisfaire de la fermeture d'un commerce, encore moins si c'est à l'initiative des élus.

L'augmentation de la population Dompierroise met sous pression les services et les équipements de la commune...

Jeunesse, familles... : A quoi bon des faits, des chiffres et des études, si c'est pour ne pas en tenir compte ?

La population Dompierroise a augmenté d'environ 800 habitants depuis 1999. La demande de construction est très forte dans l'ensemble du Pays yonnais, car nos communes sont attractives, pour leur cadre de vie, mais aussi parce que le coût du foncier y est plus bas. Il faut répondre à cette demande, mais cela ne peut pas se faire sans penser aussi aux besoins de ces nouvelles familles. Les maires, qui délivrent les permis de construire et les autorisations de lotir, doivent y veiller. Or, aujourd'hui, à Dompierre, dans tous les domaines, écoles, loisirs des jeunes, gardes d'enfants, les moyens et les équipements s'avèrent insuffisants. Les choix financiers de la municipalité sont ailleurs. Comment pourtant ne pas voir la réalité des équipements Dompierrois ? La commune a pourtant commandité des études : ce n'est tout de même pas pour les laisser dans un tiroir.

Une 7^{ème} classe à l'école privée et une 8^{ème} classe primaire au groupe scolaire Pierre Menanteau viennent d'ouvrir à Dompierre à la dernière rentrée scolaire. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle décision de l'Inspection Académique de Vendée. Il faut savoir que l'ouverture de la 8^{ème} classe à l'école publique a été décidée le lendemain de la rentrée car le seuil des 201 élèves était atteint... et qu'elle a eu lieu malgré les réticences exprimées par Mme le Maire. Des réticences dont les raisons sont sans doute que les locaux du groupe scolaire deviennent exigus... Ce n'est pas fini, car le nombre d'élèves augmentant sur la commune régulièrement, une ouverture en 2007 ou 2008 laisse présager de graves difficultés. Le problème, c'est qu'il aurait fallu anticiper.

Contrat Temps Libre : une étude pour rien ?

En 2005, avec beaucoup de retard, la municipalité s'était enfin décidée à accepter les propositions réitérées de la Caisse d'allocations familiales de la Vendée d'établir un diagnostic des besoins des jeunes et des familles Dompierroises, avec, à la clé, des incitations financières très attractives pour mettre en place des réponses nouvelles. En juin 2005, la commune a recruté un cabinet, l'IFAC, pour conduire une enquête auprès des familles de Dompierre. Un rendu de l'enquête a été fait salle Magaud le 6 décembre 2005. Depuis, c'est le silence. Si ce n'est que le

conseil municipal, le 17 octobre 2006, a annulé les crédits prévus pour la suite de l'étude.

Etude « Yon et Vie » sur les 0/12 ans

L'étude « CTL » n'était pas terminée que Mme Le Maire, fin 2005, sollicitait les Dompierrois pour répondre à une nouvelle enquête, réalisée cette fois sur les 23 communes du Pays « Yon et Vie ». Quelles sont les suites que la commune a prévu de donner aux résultats qui lui ont été communiqués ? Nous savons que deux points ont été soulevés, qui concernent la tarification de l'accueil périscolaire et l'insuffisance des locaux du centre de loisirs. Le but des études n'est tout de même pas de dire que tout va bien.

L'accueil des 0/3 ans

Les besoins des familles Dompierroises nécessitent un élargissement des jours d'ouverture du multi-accueil, situé rue du Moulin. C'est ce qui ressort du questionnaire diffusé par l'association « La Farandole » auprès de ses adhérents. La municipalité a indiqué « ne pas pouvoir répondre favorablement à cette demande ». Un des obstacles à une ouverture le mercredi étant le partage d'une partie des locaux avec le centre de loisirs, nous ne comprenons pas que la municipalité continue à refuser le transfert complet du centre de loisirs dans les locaux de l'accueil périscolaire, comme nous le lui avons proposé maintes fois.

La RD37 vers La Roche-sur-Yon

Un tracé tortueux et les cars et les cyclistes oubliés



« Nous avons obtenu que la portion entre les Joueries et le bourg soit limitée à 70 km/h. C'est déjà ça, et nous remercions « Pour Dompierre » d'être intervenu dans ce sens ». C'est ce qu'ont tenu à préciser les habitants des Joueries à qui nous avons ouvert notre lettre n° 16 en juillet dernier, et dont les demandes étaient très raisonnables. « Mais la municipalité refuse de prendre en compte le problème du cheminement piéton et cycliste des Joueries au bourg, et ça c'est regrettable », ajoutent-ils.

C'est d'ailleurs ce que disent beaucoup d'usagers de la portion actuellement en cours d'aménagement à la Berthelière, qui déplorent un tracé compliqué, et l'absence d'arrêts de bus pour les cars scolaires, et, demain, pour les liaisons interurbaines dont notre équipe « Pour Dompierre » compte bien qu'elles seront, le plus tôt possible, mises en place. Quant aux cyclistes, ils ont été tout simplement oubliés, alors même qu'un projet de piste cyclable reliant Dompierre à La Roche est étudié par la Communauté de Communes... dont Madame le Maire est vice-présidente.

M. et Mme DEBIEN (sur la photo), qui habitent les Joueries, insistent sur ce point : les problèmes de sécurité sur la RD37 ne se limitent pas à leur village : les intersections de Moulin Neuf, de la Morelière et de la Coutancière sont très dangereuses. Ils souhaiteraient sensibiliser les pouvoirs publics, notamment le service des routes du Conseil Général, pour qu'il y soit remédié. Ils ont demandé à « Pour Dompierre » de les appuyer dans leurs démarches. Associez-vous à cette démarche sur le blog : www.pourdompierre.com

mandat. • La réfection de la toiture de la Cure dépassera les 180 000 euros TTC : « Après état des lieux, il s'avère que les travaux de réfection de la toiture sont urgents », a-t-il été indiqué au conseil municipal, le 17 octobre, qui a voté ce financement. Ce programme n'est que partiel, puisqu'il ne prend en compte que 30% de la surface bâtie : il devra être poursuivi par la réfection de la toiture de la grange de 222 m², pour laquelle les chiffrages n'ont pas été présentés. Rappelons que la commune a acquis en 2005 ce domaine situé à l'arrière de la place de la Résistance, pour un montant de 260 000 euros. Quel sera le coût final de cette opération ? • Contrôle des assainissements individuels : Le 13 février dernier, les 350 foyers Dompierrois concernés avaient été conviés à une réunion « d'information » sur le nouveau dispositif de contrôle de leurs installations individuelles d'assainissement. Nous avons relevé les lacunes de l'information délivrée ce soir-là dans notre lettre n° 15 de mars 2006 : Quelles conséquences suite aux diagnostics ? Quels coûts pour les mises aux normes ? Quelles aides financières ? Quel appui de la Communauté de communes ? Les diagnostics ont été réalisés... Quels en sont les résultats ? Nous pensons que la municipalité devrait demander à la Communauté de communes de réunir de nouveau les foyers concernés pour leur présenter le diagnostic et répondre à leurs nombreuses questions.

La chaîne yonnaise de télévision de proximité a obtenu l'attribution d'une fréquence hertzienne par le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Canal 15 : A quand la TV locale à Dompierre ?

L'affaire n'était pas gagnée pour Canal 15 : la chaîne yonnaise a finalement été retenue, cet été, par le CSA. « Pour Dompierre » a fait partie de ceux qui ont soutenu sa candidature à une télévision hertzienne sur le Pays Yonnais. Dans notre lettre n° 15 de mars 2006, nous en expliquions les raisons, qui se résument en ces quelques qualités de Canal 15 : proximité, expérience, éthique, pluralisme. Nous remercions les Dompierrois qui comme nous ont écrit au président du CSA. Soucieux de vous informer sur ce dossier, nous avons reçu Gérard BRUNET, président de Canal 15, qui très amicalement nous a détaillé les décisions prises par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et présenté leur traduction concrète pour la chaîne et pour les habitants.

Le changement sera important pour les Dompierrois, qui, comme les autres habitants du grand Pays Yonnais, auront accès gratuitement aux programmes de Canal 15 en réglant leur téléviseur sur le canal 32. Une trentaine de communes y accédera avec une visibilité parfaite.

Courant premier trimestre 2007, Canal 15 touchera un bassin d'audience de plus de 150 000 habitants et pourra ainsi offrir une information de proximité et développer des expressions citoyennes sur un territoire, un bassin de vie qui est le nôtre. « Cette décision du CSA, prise en juillet dernier, exige une qualité de programmes car la fréquence sera partagée avec TV Vendée, une autre chaîne locale lancée par le Conseil Général » ajoute le président.

Pendant les deux premières années, Canal 15 diffusera ses programmes de 13 heures à 19h30 et de 22h30 à 9h du matin, soit 17 heures par jour. Les années suivantes la fréquence sera partagée équitablement entre les deux médias. « Nous avons conclu un accord avec le Conseil Général pour 70% du temps les deux premières années pour permettre à la chaîne locale d'inscrire sa régie publicitaire. Nous sommes également satisfaits du choix des horaires », tient à préciser Gérard BRUNET.

Cette nouvelle aventure pour Canal 15 ne peut que nous réjouir car une télévision locale est un formidable lien entre les habitants, et elle permettra la pluralité, la diversité des opinions dans le paysage des médias vendéens.



De gauche à droite : Norbert LAPORTE, Philippe GABORIAU, Gérard BRUNET, Annick MERCUL et Christian NOEL

« Actuellement, l'association utilise l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour constituer un média qui corresponde à son bassin de diffusion. J'invite toutes les municipalités à nous contacter, je viendrai avec plaisir exposer notre stratégie de développement et les moyens mis en œuvre pour une diffusion de qualité sur tout le Pays Yonnais. » termine Gérard Brunet.

Notre équipe « Pour Dompierre » souhaite que Dompierre-sur-Yon fasse partie des premières communes à recevoir Canal 15. Nous comptons bien intervenir dans ce sens.

LE BLOG DE
POUR DOMPIERRE
www.pourdompierre.com

• Pour retrouver les articles de la Lettre et avoir la possibilité de réagir... • Pour suivre et commenter l'actualité Dompierroise... • Pour recevoir nos informations ou être prévenu des nouveaux articles... • Pour alerter l'équipe « Pour Dompierre »... • Pour mieux nous connaître...

L'annulation du POS confirmée en appel

En septembre 2005, le tribunal administratif de Nantes avait prononcé l'annulation du Plan d'occupation des sols de Dompierre, suite à une procédure engagée par des habitants de la commune, provoquant du même coup la remise en vigueur du POS en date du 23 septembre 1980, et obligeant la municipalité à engager une procédure de modification de ce POS ancien, pour pallier aux conséquences les plus immédiates de cette annulation. La commune avait décidé de faire appel de cette décision. Le 10 octobre 2006, la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté la requête de la commune, et confirmé l'annulation.

Silence municipal sur le Plan local d'urbanisme

Où en est la préparation du Plan local d'urbanisme ? Son bouclage a été promis par le conseil municipal de Dompierre en 1 an 1/2, soit un délai à l'opposé de toutes les pratiques habituelles des communes, qui souvent saisissent l'occasion d'en faire un moment fort de l'information, de la concertation et du débat avec les habitants de la commune, et donc d'y consacrer un temps suffisant. La municipalité a décidé d'aller vite... et seule, comme elle le fait dans beaucoup de domaines ! Seul, on va vite. Ensemble, on va plus loin.

Gaz de ville : l'occasion manquée

Les travaux sur la route de La Roche étaient une occasion de négocier avec Gaz de France pour rentabiliser le raccordement des Joueries, de La Créancière et de la Berthelière, en diminuant les coûts d'investissement. En n'engageant pas cette négociation, la commune a considérablement réduit les chances de ces habitants d'accéder au gaz de ville. « Pour Dompierre » est pourtant intervenu plusieurs fois dans ce sens.

Pour Dompierre
La Haute Braconnière
85170 Dompierre-sur-Yon
Tel : 06 11 22 44 51

Directeur de la publication :
Philippe GABORIAU

Dépôt légal : juillet 2001
ISSN : 1630-4683

Gratuit
Trois numéros par an
Prochain numéro : mars 2007

Editeur : « Association de soutien
au projet Pour Dompierre », La
Haute Braconnière, Dompierre-
sur-Yon

Imprimerie Jauffrit - Le Poiré-sur-
Vie - 02 51 31 87 15

La lettre Pour Dompierre est
diffusée dans toutes les boîtes
aux lettres de Dompierre, de la
Girardière et de la Troitière

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Email

J'adhère à l'association de soutien
au projet « Pour Dompierre », et je
verse une cotisation minimale de :

- 28 € pour une adhésion individuelle
 38 € pour l'adhésion d'un couple
 8 € pour les chômeurs et les
étudiants
 5 € pour les moins de 18 ans

Je fais un don à l'association d'un
montant de :

Règlement à établir à l'ordre de « Association de soutien
au projet Pour Dompierre », et à adresser à Pour Dom-
pierre, La Haute Braconnière - 85170 Dompierre-sur-Yon